



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 28 juin 2023]

Date de la convocation

22 juin 2023

Date de mise en ligne

30 juin 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 6

Votants : 32

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Daniel RIBES, Isabelle BEAUVAIS, Antony MOUSSU, Laurent SQUASSINA, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Marie MONTELS, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Corinne DARMANI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Claire VILLENEUVE, Monique GUILLE, Arnaud ELGOYHEN, Martine MOSTARDI, Elisa GILLET, Agnès MERONI

Absents : Thomas DOMENECH

N° 103/ 2023

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Créations d'emplois permanents

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 313-1 et L332-8

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de maintenir le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux,

Considérant qu'il convient d'assurer le déroulement de carrière des agents municipaux en application des règles statutaires en vigueur,

Considérant qu'il convient d'ajuster les grades statutaires eux emplois pourvus,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que les besoins de service nécessitent la création des emplois permanents définis dans le tableau ci-après.

Le Maire propose à l'assemblée :

1-Tableau récapitulatif de créations d'emplois permanents au 1^{er} juillet 2023

nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade	Temps de travail
1	CTM-Voirie	Conducteur d'engins	Adjoint technique	TC
1	CTM-Bâtiment	Agent polyvalent du bâtiment	Adjoint technique	TC

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article L.332-8 2° du CGFP. En effet, ces agents contractuels seraient recrutés à durée déterminée pour une durée de 1 an compte tenu de la nature des fonctions.

Les contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.

2-Tableau récapitulatif des modifications d'emplois permanents suite aux avancements de grade au 1^{er} juillet 2023

nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade d'origine (fermeture de poste)	Grade d'avancement (ouverture de poste)	Temps de travail
1	Finances	Assistant administratif commande publique	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	TC
1	Pôle développement urbain	Assistant administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	TC
1	Pôle développement urbain	Directeur des Services techniques	Ingénieur	Ingénieur principal	TC
1	CTM-Propreté urbaine	Agent de propreté urbaine	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	TC

Madame le maire propose à l'assemblée :

- d'adopter sa proposition,
- de modifier comme défini précédemment le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOPTE la proposition de Madame le Maire,

MODIFIE comme défini précédemment le tableau des emplois,

DONNE tout pouvoir au Maire ou au Maire Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Francis Ruffel', written over a horizontal line.

Fait à Gaillac le 29 juin 2023